

[Text]

labour force, there was hope that that might be considered as part of the ongoing approach in connection with her pension contributions.

Mr. Robinson: That was a progressive step that was considered at one time, but unfortunately a couple of the provinces did not go along with it in terms of the formula for entering into it.

Senator Bird: Ontario would not go along with it.

Mr. Robinson: Ontario and British Columbia were the two provinces, I believe.

Senator Bird: Oh, both?

Mr. Robinson: And they had sufficient population to defeat it. Nevertheless, the proposal is still being considered.

Senator Marshall: As a matter of interest, I can understand the difficulty you are having in the fact that, if a woman becomes widowed between the ages of 60 and 65, she falls into the same category as the single woman who never got married.

It seems to me that the predecessor to the present minister, the Hon. Marc Lalonde, indicated that, regardless of how the provinces felt, the single person between 55 and 64 would receive a guaranteed income supplement of \$90 a month. When did that fall by the wayside?

Mr. Robinson: I have never heard tell of that.

Senator Croll: He is quite right. It is a little bit off, because that was for the working poor. The suggestion was made for the working poor, and the sum of money was \$90 per month.

Senator Marshall: How can they say they don't know about this?

Mr. Robinson: I think what you were referring to, senator, was the provision for income supplement, and studies have been taking place in Canada on that very matter. The matter has not been finalized. It was a five-year study. My understanding is that it will not be completed until sometime in 1979, when it will be evaluated; apparently, according to my understanding, the provinces have failed to agree on this at the present time.

Senator Croll: Ontario!

Senator Macdonald: Mr. Chairman, before we go to the clause-by-clause discussion, there is one matter I should like to have on record. I recall, from reading the report of the Committee in the House of Commons, that someone raised the case of two persons who were receiving both the old age pension and the supplement and who then married. I think it was Mr. Johnson who gave the answer that their status went back to the last fiscal year, the time when they first applied for it. He mentioned, if I recall correctly, that the department explained to them that it might be well for them to keep that status until the next year. It might be beneficial to them to do so and it would not be changed unless one or both of them asked to have it changed.

[Traduction]

naire de participation au régime de pension de retraite le cas des travailleuses qui décident de réintégrer la main-d'œuvre active après l'avoir quittée pendant un certain temps pour s'occuper de leurs enfants.

M. Robinson: Cette formule qui avait été proposée à un moment donné représentait une nette amélioration, mais malheureusement, quelques provinces n'ont pas voulu la retenir.

Le sénateur Bird: L'Ontario n'y souscrirait pas.

M. Robinson: L'Ontario et la Colombie-Britannique étaient les deux provinces dissidentes, je crois.

Le sénateur Bird: Les deux?

M. Robinson: Et elles avaient la population derrière elles. Néanmoins, cette proposition est toujours à l'étude.

Le sénateur Marshall: Incidemment, si j'ai bien compris, votre problème, c'est que la femme qui devient veuve entre l'âge de 60 et 65 ans entre dans la même catégorie que toute femme célibataire qui ne s'est jamais mariée.

Sauf erreur, le prédécesseur du ministre actuel, l'honorable Marc Lalonde, avait laissé entendre que quelle que soit l'attitude des provinces, toute personne célibataire âgée de 50 à 64 ans recevrait un supplément de revenu garanti de \$90 par mois. Quand cette mesure a-t-elle été abandonnée?

M. Robinson: Je n'en ai jamais entendu parler.

Le sénateur Croll: Il a raison. Il s'agit d'une toute autre question, car la mesure dont vous parlez avait été instituée pour les gagne-petit. Cette proposition ne concernait que cette catégorie de personnes et l'allocation était de \$90 par mois.

Le sénateur Marshall: Comment nos témoins peuvent-ils dire qu'ils n'en ont jamais eu vent?

M. Robinson: Si je ne m'abuse, vous parlez, sénateur, de l'allocation d'un supplément de revenu, et c'est sur ce point que les études ont porté au Canada. La question n'a pas été tranchée, car le projet initial prévoyait une étude de cinq ans. Je ne crois pas qu'elle sera terminée avant 1979 date à laquelle on procédera à l'évaluation des données recueillies. A ma connaissance, les provinces n'ont pu jusqu'ici s'entendre sur cette question.

Le sénateur Croll: Vous voulez parler de l'Ontario!

Le sénateur Macdonald: Monsieur le président, avant de passer à la discussion article par article, il y aurait un point que j'aimerais faire consigner au compte rendu. En lisant le rapport du comité à la Chambre des communes, je me suis souvenu que quelqu'un avait soulevé le cas de deux personnes, qui après être devenues bénéficiaires de la pension de vieillesse et du supplément de revenu garanti avaient décidé de se marier. Si j'ai bonne mémoire, M. Johnson avait alors répondu que leur statut était celui de la dernière année financière, de l'année où ils avaient présenté leur première demande. M. Johnson avait dit, si je me souviens bien, que le ministère leur avait expliqué qu'elles avaient peut-être avantage à conserver ce statut jusqu'à l'année suivante, et que si elles optaient pour cette solution, leur statut demeurerait le même jusqu'à ce que